



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 15

En exercice : 17

Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT TROIS FEVRIER** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 007-2023/02-007 RECOMPOSITION URBAINE / DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT- EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET
CREATION DE PREAU**

Le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a acté dès 2021 le projet de recomposition urbaine de la partie bâtie sise entre la mairie et la rue la Poste. Ce projet consistait en la démolition du bloc de bâtiments anciens, et à son remplacement par un nouveau bâtiment comprenant une salle polyvalente et des logements.

La démolition de ce bâti ancien libère l'accès à la cour arrière de ce dernier, jouxtant l'espace extérieur de l'école élémentaire. Il sera alors d'utiliser la cour des bâtiments démolis pour agrandir l'espace dédié à l'école élémentaire. Cette annexion d'espace permettrait d'agrandir le restaurant scolaire et de créer un nouveau préau. En effet la commune voit depuis 2 ans le nombre de naissances exploser sur son territoire, de 16 naissances en 2020 à 31 naissances en 2021 et 31 naissances en 2022.

Cette augmentation des naissances, combinée désormais à l'obligation de scolariser les enfants dès 3 ans conduit la commune à envisager l'extension du restaurant scolaire dès 2023 pour une utilisation à la rentrée 2024. En effet le restaurant scolaire est en capacité maximale d'accueil avec environ 190 repas servis chaque jour dont 65 enfants de maternelle.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

L'accueil des rationnaires s'effectue aujourd'hui sur 2 services, il n'est pas possible – compte-tenu de la durée de la pause méridienne- d'envisager un 3^{ème} service. Aussi il n'y a d'autre possibilité pour accueillir les nouveaux rationnaires de la maternelle que de créer une extension du restaurant scolaire actuel. Cette extension pourrait être réaliser en transformant le préau actuel en salle de restaurant et en recréant un préau sur l'emprise de la cour arrière du bâtiment démoli. L'avant-projet détaillé du maître d'œuvre indique un coût global de travaux de 232.300,45 € HT dont 182.075,40 € HT, hors panneaux solaires, constitueraient l'assiette subventionnable.

Aussi le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département pour l'extension du restaurant scolaire et la création d'un préau dont le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant des travaux HT : 232.300,45 €

Subvention sollicitée 40% de la base subventionnable : 72.830,16 €

Part communale : 159.470,29 € + TVA 46.460,09 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- *VALIDE le plan de financement de l'extension du restaurant scolaire et de la construction d'un préau tel que proposé par le maire*
- *SOLLICITE une subvention auprès du département au titre du Fonds d'Aide des Locaux Scolaires du 1^{er} degré, à hauteur de 40% soit pour un montant de subvention de 72.830,16 €*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir pour mener à bien l'exécution de ce projet*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte transmis transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr